

A LYON 2, MOBILISONS-NOUS CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES !

Malgré la mobilisation massive contre la réforme des retraites, des millions de personnes dans les rues et 80% des français opposés à la réforme, le gouvernement a osé utiliser l'article 49.3 de la Constitution, évitant ainsi un vote devant l'Assemblée Nationale. Depuis le 19 janvier, huit journées de mobilisation ont mis des millions de travailleuses et travailleurs dans les rues. Les grèves s'amplifient dans de nombreux secteurs et de nombreuses actions interprofessionnelles de blocage de l'économie se déroulent, avant une nouvelle grande journée appelée par l'intersyndicale le jeudi 23 mars.

Face au mépris du gouvernement, amplifions la mobilisation pour mettre en échec ce projet de réforme. Par le passé, nous avons déjà imposé le retrait de lois d'ores et déjà votées : nous pouvons recommencer !

L'assemblée générale réunie le 17 mars 2023 demande le respect du droit de grève et le refus des mesures de substitution, à savoir le refus que soit imposé :

- le basculement systématique des cours et des examens en distanciel pour le personnel enseignants-chercheurs, titulaires et non titulaires,
- le télé-travail imposé pour le personnel administratif, titulaires et non titulaires,
- les cours à distance pour les étudiant.e.s,
- les examens pendant la durée de la mobilisation
- le contrôle administratif des présences des étudiant.es, notamment des alternants-es, en cas de grève ou de blocage

L'assemblée demande également l'application de la mensualisation de la rémunération des vacataires, enseignant-es et administratif-ves, dans l'ensemble des composantes et des services. Elle demande que le décompte des jours de grève soit effectué sur le mois en cours. Elle demande que les heures de travail en cas de blocage soient considérées comme du service fait.

Nous rappelons que le personnel n'a pas à se déclarer gréviste mais qu'il revient à l'employeur de constater l'absence des agents les jours de grève.

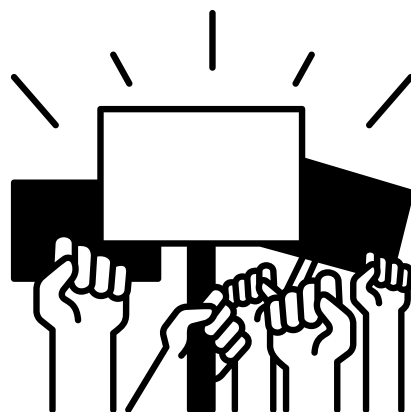
Le comité de mobilisation veillera au respect de ces différentes mesures sur l'ensemble des composantes et des services par tous les moyens à notre disposition.

Nous appelons à de nouvelles Assemblées Générales pour construire à l'université la suite de la grève contre la réforme des retraites, à rejoindre les prochaines dates de mobilisation [avec ou sans date] et à amplifier la mobilisation d'ici là, pour obtenir le retrait de la réforme que veut nous imposer le gouvernement qui ne cesse d'attaquer nos conditions de travail et d'étude. »

Le comité de mobilisation veillera au respect de ces différentes mesures sur l'ensemble des composantes et des services.

COMMENT SE MOBILISER ?

- **La mobilisation peut prendre de multiples formes** : venir discuter en Assemblée Générale, aller en manifestation, aller à la Conférence-débat, etc !
- **La grève est un droit** : vous n'avez pas à vous déclarer gréviste, c'est à votre chef de service de constater votre absence, même en télétravail !
- **Du côté des étudiant.e.s** : la levée de l'assiduité en cours est garantie pour toutes les journées de mobilisation interprofessionnelles contre la réforme des retraites !
- **La grève, c'est arrêter le travail** : vous n'avez pas à rattraper les heures pendant lesquelles vous avez fait grève. C'est votre superpouvoir : si vous vous arrêtez, rien ne tourne à Lyon 2 comme ailleurs !
- **La grève active**, c'est s'arrêter de travailler pour reprendre le contrôle de sa vie : c'est prendre le temps de venir discuter des conditions de travail en AG et ailleurs, c'est penser et construire la mobilisation. C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !



PLANNING DES MOBILISATIONS DE LA SEMAINE À L'UNIVERSITÉ LYON 2

**MARDI 21 MARS : 12H AG PERSONNELS AMPHI JABOULAY /
12H AG ÉTUDIANTE EN AMPHI F2 À PDA**

**MERCREDI 22 MARS : UNIVERSITÉ POPULAIRE ANIMÉE PAR
DES ÉTUDIANTS ET PERSONNELS**

11h- 11h40 : Le droit est-il transphobe?

14h15-15h15 : Atelier sur la loi Darmanin

15h30-16h30 : La propriété dominante ou comment s'en débarrasser?

16h45-17h45 : Histoire de la réquisition briseuse de grève.

**JEUDI 23 MARS 11H MANUFACTURE DES TABACS:
MANIFESTATION, rdv dans le cortège ESR en face du MacDo**

**VENDREDI 24 MARS : RASSEMBLEMENT À 9H DEVANT LA CFVU,
IUT BRON**

CAISSE DE GRÈVE

Personnels de Lyon 2, sollicitez la caisse de Solidarité afin de participer à la lutte pour nos retraites !

Une caisse de grève de l'Université Lyon 1 existe gérée par l'association Solidarité La Doua. Elle peut être sollicitée par les personnels de Lyon2, de même que recevoir leurs dons.

Tout le monde n'est pas égal devant le droit de grève. Pour faire vivre la solidarité entre les personnes, contribuez ou bénéficiez à/de la caisse de solidarité écrivez à : caisse.solidarite@douaalte.lautre.net

Rappelons que le droit de grève est un droit à disposer de son temps pour mieux se mobiliser et établir un rapport de force. Faites grève, ne vous déclarez pas gréviste. C'est à l'administration de constater votre absence.

Le fonctionnement de la caisse de solidarité est détaillé sur http://blog.douaalte.lautre.net/?page_id=505